

[Accueil](#) > [L'apprentissage](#) > [L'apprenti](#) > [Aides financières](#)

Aides financières

Le Conseil Régional de Franche-Comté participe aux dépenses de transport, d'hébergement et de restauration des apprentis.

Sont concernés :

Pour le transport : Les apprentis parcourant une distance d'au moins 6 km pour se rendre dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage implanté(e) en Franche-Comté. A titre dérogatoire, les apprentis inscrits dans un établissement situé en dehors de Franche-Comté lorsque : la formation n'existe pas en Franche-Comté, lorsque le domicile du jeune est plus proche du CFA d'accueil que d'un CFA franc-comtois. Pour l'hébergement et la restauration : Les apprentis utilisant les installations du site (internat, self...) ou des structures collectives (CROUS, Foyers de travailleurs...) quand le CFA ne dispose pas d'installations propres, sur justificatifs. Pour les formations ISA, les installations suivantes sont éligibles au programme d'aide du Conseil régional : A Besançon : la résidence étudiante « Le Portail » et la cafétéria de la CCI du Doubs, A Vesoul : la cafétéria du lycée « Le Marteroy », à proximité immédiate de l'EGC

Combien ?

Barèmes 2009 - Transport

Durée de formation jusqu'à 649 heures

80 euros/an/apprenti pour un déplacement domicile-centre de formation de 6 à 75 km 160 euros/an/apprenti pour un déplacement domicile-centre de formation de plus de 75 km

Durée de formation de 650 heures et plus

160 euros/an/apprenti pour un déplacement domicile-centre de formation de 6 à 75 km 320 euros/an/apprenti pour un déplacement domicile-centre de formation de plus de 75 km

Barèmes 2009 - Hébergement et restauration

Forfait hébergement : 3 € par nuit Forfait restauration : 1 € par repas